

<b>République Française</b> <b>Département des Pyrénées- Orientales</b>	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
Date de la convocation :	23/06/2017	
Date d'affichage de la convocation :	23/06/2017	
<b>Nombre de membres :</b>		
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	29	<b>SEANCE DU 30 juin 2017</b>
Pour la liste « La passion de Cabestany »	25	
Pour la liste : Cabestany « Le futur vous appartient »	4	
Abstention :	0	
L'an deux mille dix-sept et le vendredi trente juin à huit heure trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Philippe GLEIZES	
<b>Ont donné procuration</b>	Sébastien POUILLY à Stéphane QUINTIN, Hervé BLANCHARD à Elisabeth RIVAS, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Michèle CAIL COMS à Alain TROTEL, André GILLARD à Jean VILA, Marie-Christine COPPOLA à Alain JACQUET, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Josette CRESTA, Mehdi BARKAT à Jean-François REGNIER, Lydie ROGER à Colette APPERT, Nadia FERHANI à Philippe GLEIZES.	
<b>Absents excusés</b>	Sébastien POUILLY, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Mehdi BARKAT, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
<b>Secrétaire de séance</b>	Vanessa PAYA	

**AFFAIRE N°01 : ELECTIONS SENATORIALES.**  
**Désignation des délégués et élection des délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.**

Vu le code électoral.

Vu le décret du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA171722C du 12 juin 2017 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu l'arrêté préfectoral N°PREF/CABINET/BC/2017165-0001 du 14 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire pour chaque commune du département des Pyrénées-Orientales en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire rappelle qu'auront lieu le 24 septembre 2017 les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil municipal.

La commune comptant plus de 9000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Madame Edith PUGNET, étant conseillère municipale et conseillère départementale a transmis à Monsieur le Maire la désignation de sa remplaçante : Madame Ludivine LORIEUX. Monsieur le Maire en a accusé réception et a notifié cette désignation à Monsieur le Préfet le 28 juin 2017.

La commune de Cabestany, compte tenu de sa population municipale doit désigner huit délégués suppléants parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune. Ils sont élus au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Les listes présentes peuvent être complètes ou incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de suppléants à pourvoir.

Les listes sont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Un bureau électoral est institué au début du scrutin, il comprend :

- Le Maire, Président

- Les 2 membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin (M Jean VILA et M Alain TROTEL)
- Les 2 membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin (Mme Cécile LACAPERE et Mme Vanessa PAYA),

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin et se fait sans débat au scrutin secret.

Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection et rappelle que chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Deux listes sont candidates :

La liste « La passion de Cabestany » et la liste Cabestany « Le futur vous appartient »

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

Bulletins dans l'urne : 29  
Blancs, nuls : 00  
Suffrages exprimés : 29

La liste « La passion de Cabestany » a obtenu 25 suffrages et la liste Cabestany « Le futur vous appartient » a obtenu 4 suffrages.

Après application du quotient électoral et dans l'ordre de présentation des candidats, la liste « La passion de Cabestany » obtient **7 délégués suppléants** (Mme Nouria ARABIA, M Sébastien BRACQ, Mme Renée SOUM, M André BERTRAND, Mme Jeannine DUPUIS, M Franck MONTITON, Mme Virginie CABRITA)

La liste Cabestany « Le futur vous appartient » obtient **1 délégué suppléant** (M Yves ROURE).

Un procès-verbal spécifique à cette élection est établi et signé en fin de séance et transmis à Monsieur Le Préfet.

Cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
Le Maire,

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 03 juillet 2017

PUBLIÉ le : 03 juillet 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 20170703-D01300617 AFOI-DE